

Exercice Budgétaire : 2017

Thème : Finances

Objet : Adoption du budget primitif annexe lignes routières pour 2018

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 28 novembre 2017, réuni les 14 et 15 décembre 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu les dispositions légales relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 8 décembre 2017,

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président, sur rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE,

Vu l'avis émis par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER),

Après avoir délibéré,

DECIDE

Par 166 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

- L'adoption du budget primitif 2018 du budget annexe lignes routières, par chapitre, en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	1 062 500	
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		64 250
74 – Subventions d'exploitation		998 250
TOTAL	1 062 500	1 062 500

Étaient présents (116) : Madame Nathalie ACS, Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Corinne DEROO, Madame Marie DESMAZIERES, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (54) :

Groupe Les Républicains et apparentés (22) :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Milouda ALA, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE donne pouvoir à Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN donne pouvoir à Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Michel FOUBERT donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Monique HUON donne pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Alexis MANCEL donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Jacques PETIT donne pouvoir à Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAPENEAU donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Didier RUMEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel SERRES.

Groupe UDI – Union Centriste (12) :

Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Edith VARET, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT donne pouvoir à Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT donne pouvoir à Madame Corinne DEROO, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Madame Mathilde JOUVENET, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Madame Samira HERIZI, Monsieur Grégory LELONG donne pouvoir à Monsieur Dominique MOYSE,

Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Monique RYO donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Catherine FOURNIER, Madame Valérie SIX donne pouvoir à Monsieur José SUEUR.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (17) :

Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Jacques DANZIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Eric DILLIES donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Monsieur Yves DUPILLE donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Nathalie ACS, Monsieur Antoine GOLLIOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Madame Marie DESMAZIERES, Monsieur Rudy VERCUCQUE donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK.

Non inscrit(s) (3) :

Monsieur Olivier DELBE donne pouvoir à Madame Chantal LEMAIRE, Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN.

N'ont pas participé au vote (4) :

Monsieur François DECOSTER, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Rachida SAHRAOUI.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°20171873

BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LIGNES ROUTIERES »

(en millions d'euros)

INVESTISSEMENT			
AP 2018	PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AP 2018 ou Hors AP	TOTAL PHASAGE 2018
-	-	-	-

(en millions d'euros)

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AE 2018 ou Hors AE	TOTAL PHASAGE 2018
-	1.06	-	1.06

Les trois lignes routières régionales dites « ex-TER » « Laon-Montcornet-Rozoy-sur-Serre », « Saint-Just-en-Chaussée-Montdidier » et « Montdidier-Roisel » sont exploitées par la Région en marché public depuis le 1er janvier 2007.

Concernant la ligne « Laon-Rozoy », située en intégralité dans le département de l'Aisne, son exploitation est attribuée à la régie régionale au 1^{er} septembre 2017.

Les deux autres lignes pourront être intégrées dans les contrats de transports scolaires et interurbains à l'échéance des contrats actuels des Départements de l'Oise (31/12/2020) et de la Somme (31/08/2019), pour permettre une synergie entre les services.

Dans l'attente d'une pleine intégration dans les réseaux départementaux, un nouvel appel d'offre pour un nouveau marché de 3 ans et 4 mois (jusqu'au 31 décembre 2020) pour la ligne « Saint-Just-Montdidier », et de 2 ans (jusqu'au 31 août 2019) pour la ligne « Montdidier-Roisel » a été lancé.

Une AE 2017 de 2 486 667 € a été affecté à la CP du 30/06/2017. Il est proposé d'inscrire des CP sur AE historiques d'un montant de 1 062 500 €.

Pour cette activité, la Région est assujettie à la TVA de plein droit. Afin de répondre à une demande de la DRFIP, le suivi des opérations de ces 3 lignes routières est réalisé dans le cadre d'un budget annexe.